

Montpellier, le 13 décembre 2011

## RESULTATS DE L'ETUDE SUR L'ACCIDENTALITE DANS L'HERAULT DES CONDUCTEURS AYANT MOINS DE 2 ANS DE PERMIS

Les conducteurs ayant moins de 2 ans de permis représentent près de 20% de la totalité des accidents mortels. C'est pourquoi la DDTM 34 a décidé de comprendre les comportements de ces «jeunes conducteurs»

**96 accidents sont étudiés. Ils représentent, pendant la période 2005/2009, les accidents mortels impliquant un conducteur de véhicule léger ayant moins de 2 ans de permis :**

→ Les conducteurs :

- 45% ont entre 18 et 24 mois de permis (surconfiance)
- 15% ont moins de 3 mois de permis (manque expérience)
- 76% sont responsables de l'accident
- 83% sont des hommes

→ Les comportements des conducteurs

- 26 % ne portent pas de ceinture à l'avant
- 22 % sont sous l'emprise de l'alcool (essentiellement des hommes)

→ Les accidents :

- 58 % ont lieu tôt le matin ou tard le soir (retours de soirée)
- dans 50% des cas le jeune conducteur est tué
- 21% impliquent un usager vulnérable (piétons, vélo...)

Les résultats ont été présentés aux **175 auto-écoles** du département et aux **inspecteurs du permis de conduire** afin que chacun puisse sensibiliser les futurs conducteurs sur leur comportement une fois le permis en poche. Une **clé USB, regroupant tous les outils pédagogiques de sensibilisation** a été également remise à chacune des autos-écoles pour les accompagner dans cette démarche.

Les apprentissages de la conduite en compagnonnage, **notamment la conduite accompagnée sont également une solution** pour réduire le nombre de tués. Rappelons d'autres avantages : la conduite accompagnée ancre les bonnes habitudes, permet de dépasser la période de surconfiance des 18 mois, facilite l'obtention du permis, divise par deux le coût de l'assurance et aussi influence positivement la conduite des parents

Des actions, notamment auprès des lycéens, sont à l'étude pour favoriser ce type d'apprentissage.

**Contact presse : Magali Migeon 04 34 46 60 33 [magali.migeon@herault.gouv.fr](mailto:magali.migeon@herault.gouv.fr)**